

*Extrait du registre
des délibérations du conseil municipal*

L'an **deux mil dix-neuf, le lundi 25 novembre à 20 heures**, le conseil municipal de Condé-en-Normandie s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire.

Étaient présents : Mme Desquesne, M. Daligault, Mme Roelandt, M. Mèche, Mme Mourocq, M. Frappy, Mmes Bouclier, Bouillard, MM. Billard Patrick, Anckaert, Balais, Beauquesne, Billard Pascal, Mmes Cailly, Catherine, Colin-Martin, Collibeaux, M. Dujardin, Mme Duquesne, MM. Elisabeth, Gauquelin, Goudier, Mme Lair, Lenepveu, MM. Maheu, Pastor et Siquot

Ont donné pouvoir : M. Gascouin à M. Maheu, Mme Lemera y à Mme Desquesne et Mme Rolland à Mme Roelandt

Excusés : /

Absents : Mmes Blandeau, Morice et M. Vasthier

Accusé de réception en préfecture
014-200056877-20191125-19_01810-DE
Date de télétransmission : 02/12/2019
Date de réception préfecture : 02/12/2019

Nombre de délégués : - en exercice : 33 - présents : 27 - votants : 30	N° 7 / 5-3-4 Date de la convocation : 19 novembre 2019 Date d'affichage de la convocation : 19 novembre 2019 Date d'affichage de la délibération = date de réception en préfecture
Secrétaire de séance Mme Collibeaux	Objet : Office du Commerce et de l'Artisanat – Désignation des représentants

Vu l'article 2121-33 du code général des collectivités territoriales,
Vu le projet de statuts du futur office du commerce et de l'artisanat,
Considérant qu'il convient de désigner les représentants de la commune qui siègeront au sein du Bureau de l'office du commerce et de l'artisanat,

Après appel à candidature, il est proposé au conseil municipal de procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de 5 représentants de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après:

Ont obtenu :

- Madame Lair : 28 voix
- Monsieur Gauquelin : 28 voix
- Monsieur Goudier : 28 voix
- Monsieur Daligault : 29 voix
- Madame Desquesne : 28 voix
- Monsieur Dujardin : 4 voix

Sont désignés :

- Madame Lair : 28 voix
- Monsieur Gauquelin : 28 voix
- Monsieur Goudier : 28 voix
- Monsieur Daligault : 29 voix
- Madame Desquesne : 28 voix

Pour extrait conforme,
à Condé-en-Normandie, le 27 novembre 2019

Le Maire,
V. DESQUESNE

